



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-2403-3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 24 MARS 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,

le lundi 24 mars

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h03.

Présents : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Anh Brun, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Cécile Gerey, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Marielle Berlioz, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

Pouvoirs : Emilie Chariol à Christelle Bernard, Pascale Besch à Jean Papadopulo, Matthieu Querenet à Anh Brun.

Absent : /

Secrétaire de séance : Nicolas Jambot est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Exposé :

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (002) ou en excédent de fonctionnement capitalisé (comptes 1068).

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2024 de 610 854.07 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2023 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent.

Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé 2024 à affecter
+ 165 455.20 €	+445 398.87 €	610 854.07 €

Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit cumulé de 223 101.54 € pour 2024. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2024 cumulé au déficit d'investissement de 2023 reporté.

Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Déficit d'investissement reporté 2023	Résultat cumulé 2024 à reporter (001)	Restes à réaliser
-84 301.95 €	-138 799.59 €	-223 101.54 €	298 862.93 €
		+ 75 761.39 €	

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions des articles L2311-5 et R2311-12 du CGCT,

Vu le compte administratif 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 75 761.39 €
- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (R 002) : 610 854.07 €

Pour : 12

Contre : 3 (S. Comberousse, V. Luxos, J. Delroise)

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

31 MAR. 2025

31 MAR. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopoulos
Maire de Four



Nicolas Jambon
Secrétaire de séance

